

notre part tout ce que nous pourrons et ce qui sera raisonnable à faire pour qu'il ne tienne pas à nous qu'on ne fasse l'affaire. Nous vous supplions, Monseigneur, qu'il ne tienne pas non plus à vous, car tout en dépend. Je me persuade de votre grande piété que vous considérerez et ferez cas de faire deux lieux par vous, en procurant que Dieu soit servi en Canada et au même lieu qu'il lui a été consacré par des religieuses vouées à l'adoration perpétuelle du St-Sacrement comme de cette maison. Nous sommes dans l'ordre de St Bernard, nous prions et faisons prier Dieu pour le succès de cette affaire, qui nous donnerait une seconde maison, ayant perdu celle de Port-Royal des Champs, à cause du jansénisme. Pardon, Monseigneur, de laisser Votre Grandeur d'une si longue lettre ; elle le souffrira, puisque c'est pour l'assurer de nos très humbles respects et de nos prières à Dieu jour et nuit pour sa précieuse conservation et que je suis de Votre Grandeur avec toute la soumission et toute la reconnaissance possible,

Monseigneur,

La très humble et très obéissante servante

L'abbesse de Port-Royal.

Nous tenons Mgr ce dessein secret à toutes personnes jusqu'à ce qu'on le voie en état d'être fait.

De Paris ce 12 mars 1680.

Le 10 avril suivant, autre lettre de l'abbesse de Port Royal, qui insiste et renouvelle ses ardentés prières ; elle parle d'une jeune personne, nièce de Mgr de Laval, que le prélat avait songé à placer à Port-Royal de Paris.

L'évêque désirait beaucoup la conclusion de l'affaire de l'abbaye de Lestrées, et le 22 mai suivant, il écrivait au Père de la Chaise pour lui demander de la favoriser.